

Objet : Conseil de promotion des IFIP stagiaires

La **CFDT-CFTC** tient tout d'abord à souligner la qualité du personnel enseignant et administratif de l'ENFIP. Nous saluons les efforts faits pour la pédagogie et le parcours de formation depuis les conseils de promotion de l'année précédente. Également, nous sommes satisfaits de la mise en place de dispositifs de sensibilisation aux luttes contre les violences sexistes et sexuelles, bien qu'il soit nécessaire de communiquer davantage sur l'existence de ces canaux auprès des inspecteurs stagiaires.

Nous revendiquons une approche véritablement professionnalisante pour la scolarité des Inspecteurs stagiaires et portera à travers cette déclaration liminaire les expressions des IFIP stagiaires de la promotion 2022-2023.

Aspect pédagogique

Afin de mieux appréhender les métiers de la DGFIP accessibles aux IFIP stagiaires la **CFDT-CFTC** demande :

- d'éviter la redondance des conférences de présentation des services et des cours « environnement DGFIP » qui sont, au mieux, vécus comme du remplissage au niveau de l'emploi du temps. L'interaction avec des agents venant directement du terrain étant très appréciée. Pour autant, la dernière conférence dans le cadre du CMFI « dessine-moi » un inspecteur n'a pas remportée l'adhésion des stagiaires, qu'ils soient internes ou purs externes. Par ailleurs, nous souhaiterions connaître beaucoup plus en amont le contenu de chaque conférence.
- à titre exceptionnel, et pour des situations bien particulières (nous pensons notamment aux chargés de famille), un lieu du stage pratique probatoire différent du lieu d'affectation (plus proche du domicile familial) pour limiter les problèmes liés à la scolarisation des enfants par exemple

Concernant l'intégration des connaissances théoriques nécessaires à l'exercice du métier d'inspecteur et à l'élaboration de la demande de première affectation, la **CFDT-CFTC** demande la diffusion de documents indispensables avant le début de la scolarité, aux inspecteurs stagiaires internes comme externes :

- rapport d'activité,
- fiches descriptives des métiers,
- guide DGFIP,
- organigrammes de la DGFIP et de l'ENFIP.

La Cfdt-CFTC demande des aménagements d'emploi du temps :

- que le nombre d'heures de cours d'une même matière sur une journée soit limité afin de favoriser l'assimilation (problème rencontré à Clermont-Ferrand mais plus à Noisiel)
- concernant les cours de management et de positionnement, proposer des mises en situation en lien avec la DGFIP et non des entreprises du privé comme c'est le cas actuellement. Les leviers ne sont pas les mêmes. Les futurs IFIP stagiaires doivent pouvoir se projeter un minimum dans leur futur rôle d'encadrant.
- proposer des cours en e-formation pour des sujets plus « généralistes », qui sont à la portée de tous, qu'importe le parcours antérieur et qui ne nécessitent pas obligatoirement un retour pédagogique avec un enseignant en présentiel (développement durable...)
- davantage d'heures de fondamentaux (comptabilité, enseignements juridiques, finances publiques,...) pour permettre à chaque stagiaire d'assimiler les notions essentielles et de faire plus d'exercices. Cet aménagement d'horaires pourrait peut-être se faire en fonction des résultats aux tests d'optionnalité
- plus de transparence dans les évaluations (auto-tests), notamment sur l'arbitrage des « non acquis - en cours d'acquisition - acquis - acquis+ », que chaque stagiaire puisse se situer et savoir quelles sont les attentes pour les tests terminaux de socle. Cette transparence paraît indispensable, surtout quand on constate que le corps enseignant lui-même ne comprend pas voir est en désaccord avec le système de notation.
- autre point sur les évaluations, un certain nombre de groupes (établissement de Clermont-Ferrand) s'est retrouvé confronté à une impossibilité de connexion le jour de l'évaluation (lundi 28 novembre) à quelques minutes à peine du début de celle-ci. Si nous saluons la réactivité des enseignants à ce sujet, il n'est quand même pas normal qu'une telle situation se soit produite. Des stagiaires ont donc débuté leur évaluation presque 20 minutes après le reste de leurs collègues. Les solutions apportées : changement de salle, partage de connexion avec leurs téléphones personnels ont paré à l'urgence de la situation.

La Cfdt-CFTC demande à ce que les connexions soient systématiquement vérifiées en amont des épreuves.

La Cfdt-CFTC demande la diffusion :

- de bibliographies de référence dès l'annonce des résultats du concours,
- des prérequis indispensables, notamment en comptabilité afin de permettre aux stagiaires de connaître dès le début de leurs formations, via des fiches synthétiques le programme des connaissances attendues au moment de l'évaluation.

La Cfdt-CFTC revendique que soient proposées aux stagiaires des séances de soutien pour améliorer :

- l'expression orale,
- la rédaction des curriculums vitae et lettres de motivation

Communication

Les informations, quelles qu'elles soient devraient être communiquées à l'ensemble des stagiaires par l'administration et par le même canal.

Sur des sujets très différents, nous avons pu constater que des informations étaient distillées de manière disparate (par des professeurs notamment). Cette manière de faire n'est pas acceptable. Elle est source de potentielles tensions et d'un sentiment d'injustice pour certains stagiaires.

Pour exemple, certains groupes de stagiaires n'ont pas eu les informations complémentaires pour la réalisation d'un auto-test en enseignement juridique.

Concernant les évaluations de fin de socle, les professeurs ont apparemment été destinataires d'un courriel modifiant l'ordre de passage des épreuves : selon les groupes l'information n'a pas été la même.

Enfin, et sur un sujet plus grave, des informations erronées ont été divulguées avant la communication officielle de l'établissement de Clermont-Ferrand quant au décès d'un de nos collègues contrôleur-stagiaire. Si l'ENFIP ne peut être tenue responsables de toutes les rumeurs qui circulent, une vigilance accrue et une cohérence dans la manière de communiquer avec l'ensemble de la promotion serait appréciée et permettrait de désamorcer beaucoup de situations délicates.

Vie quotidienne

● La **CFDT-CFTC** demande un assouplissement des règles de vie au sein de l'établissement de Clermont-Ferrand. En effet, ces dernières sont appliquées avec une rigidité qui paraît exagérée quant au public concerné. Si des débordements ont pu être observés à la marge, il paraît pour le moins inapproprié de pénaliser l'ensemble de la promotion.

La **CFDT-CFTC** souligne l'incohérence entre le niveau d'exigence attendu lors du passage du concours (cadre A de l'administration) et « l'environnement infantilisant » ressenti par les stagiaires. Sans contester une certaine discipline, cela porte atteinte au climat de bien être au travail des stagiaires. Demander aux stagiaires de retirer leurs bonnets à peine entrés dans le bâtiment alors qu'ils sont encore dans le froid : cet exemple peut prêter à sourire mais cette situation est mal vécue par les stagiaires. Les moments de convivialité, eux, ont toujours existé, qu'ils soient à l'initiative des enseignants ou des professeurs. Nous sommes entre adultes et chacun doit prendre ses responsabilités. Au lieu de les interdire, une alternative pourrait être proposée (nettoyage systématique de la salle par les stagiaires par exemple)

● Concernant les conditions d'hébergement, comme nos collègues des promotions précédentes, nous demandons une véritable offre pérenne de logements de qualité, avec des loyers compatibles avec les revenus des inspecteurs élèves. Beaucoup ont des frais de double résidence. Pour cela la **CFDT-CFTC** demande le subventionnement de tous les loyers à la hauteur des frais engagés quels que soient le bailleur et l'école.

Si la **CFDT-CFTC** salue l'effort de loger l'ensemble des stagiaires qui en font la demande, il apparaît nécessaire d'envisager une rénovation des appartements situés à Val d'Europe.

Premières affectations

Pour améliorer la visibilité d'accès dans les services la **CFDT-CFTC** demande une information préalable par l'ENFIP sur le nombre de postes, par Direction, proposés aux IFIP stagiaires, ainsi que les blocs fonctionnels correspondants.

Un stage de découverte avant même le début de la scolarité pourrait être proposé aux purs externes afin qu'ils appréhendent mieux les différents services sur lesquels ils seront amenés à postuler.

Nous vous remercions pour votre écoute et les réponses que vous ne manquerez pas d'apporter.